

2RRT

Société civile immobilière (SCI)

au capital social de 1800 €

128 RUE LA BOETIE 75008 PARIS

RCS PARIS 883804825

(la « Société »)

---

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

---

**Le 16/12/2025**

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

---

## Décisions

---

### Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de gregory franco, pour cause de démission en date du 09/01/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 2

Les Associés décident de nommer M. Joën Lefeuvre, résidant 16 Rue Lamartine 94500 Champigny-sur-Marne, de nationalité française, né(e) le 25/04/1990 à saint paul 97410, en qualité de Gérant à compter du 09/01/2026.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 3

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 4

Les Associés décident de nommer M. Yannick Lefeuvre, résidant 14 Rue de l'Église 38320 Bresson, de nationalité française, né(e) le 07/07/1982 à Echirolles 38130, en qualité de Gérant à compter du 09/01/2026.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 5

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 6

Il est pris acte par les Associés la cession de 576 parts sociales pour un montant de 51264 euros de la Société détenues par Grégory Francio en date du 09/01/2026, à un nouvel associé : la société holdaj, SAS au capital social de 51000 euros, immatriculée au RCS de paris sous le numéro 918502592, ayant son siège social au 39 Rue de la Gare de Reuilly, 75012 Paris, France, dûment représentée par Joën Lefeuvre.

Par la présente, conformément à l'article 1424 du Code civil, Mme Marianne Fernandez, conjoint de Grégory Francio, prend acte de la cession de biens communs et y donne son consentement.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 7

Il est pris acte par les Associés la cession de 72 parts sociales pour un montant de 6408 euros de la Société détenues par Marianne Fernandez en date du 09/01/2026, à un nouvel associé : la société corpely, SAS au capital social de 1000 euros, immatriculée au RCS de paris sous le numéro 918371311, ayant son siège social au 128 Rue La Boétie, 75008 Paris, France, dûment représentée par Yannick Lefeuvre.

Par la présente, conformément à l'article 1424 du Code civil, M. Grégory Francio, conjoint de Marianne Fernandez, prend acte de la cession de biens communs et y donne son consentement.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 8

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Il est également pris acte par les Associés de modifier l'article premier, du titre III, relatif aux droits et obligations attachés aux parts.

Il est pris acte de par les Associés de modifier l'article troisième, du titre III, relatif à la mutation par décès.

Il est pris acte par les Associés de modifier l'article troisième, du titre III, relatif à la mutation par décès.

Il est pris acte par les Associés de modifier l'article sixième, du titre IV, relatif à la compatibilité avec le mandat à effet posthume.

Il est pris acte par les Associés de modifier l'article premier, du titre IV, relatif à la nomination, la révocation, la démission, l'incapacité, la disparition, la vacance et le décès du gérant.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 9 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

---

**marianne Fernandez, associé(e)**

**Grégory Francio, associé(e)**

**joen lefeuvre, associé(e)**

**yannick Lefeuve, associé(e)**

**grégory francio, ancien Gérant**

**Grégory Francio, ancien Gérant**

**M. Joën Lefeuve, nouveau Gérant**

**M. Yannick Lefeuve, nouveau Gérant**

**Grégory Francio, Cédant de parts sociales de la Société**

**Marianne Fernandez, Cédant de parts sociales de la Société**

**Marianne Fernandez, Conjoint de l'Associé cédant**

**Grégory Francio, Conjoint de l'Associé cédant**